

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DOLOMIEU

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à vingt heures cinq minutes, le Conseil municipal de la Commune de Dolomieu s'est réuni, salle du Conseil municipal à la Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Madame Delphine HARTMANN.

Date de convocation : Mercredi 13 mars 2024

Etaient présents : Chrystelle SAUBIN, Luc BLANCHET, Aurélie CHARREL, (Adjoints), Séverine AMANN, Angélique VIDEAU, (conseillers municipaux délégués), Jean-Michel ALLAGNAT, Rémy CHAVANON, Jérôme SPRIET, Jean-Claude LABROSSE, Jean-Paul BONNETAIN, Monique MARIE, Sylvie COSTA, Claude CHARVET, Thierry LACROIX, Nathalie ALBERT, Lucette BEJUIT.

Etaient excusés ayant donné pouvoir : Catherine PORLAN à Angélique VIDEAU, Claude MOUNIER à Chrystelle SAUBIN, Joseph SINEYEN à Jean-Michel ALLAGNAT, Noémie FRANCHELLIN à Nathalie ALBERT, Brigitte VILLEREZ à Lucette BEJUIT.

Secrétaire de séance : Angélique VIDEAU

Les membres présents étant au nombre de 17 à l'ouverture de la séance sur un nombre de 22 Conseillers en exercice, le quorum est atteint.

N°20240319-09 Révision de la durée et des tarifs des concessions, et du règlement intérieur du cimetière

En vue de la prochaine reprise de concessions en état d'abandon du cimetière rendue nécessaire par manque de places, il est pertinent de revoir la durée des concessions et de ce fait, l'instauration d'une nouvelle tarification.

Plusieurs éléments en outre sont à prendre en compte :

- Evolution des modes de vie (plus de mobilité géographique des familles pour des raisons professionnelles) ; les visites des tombes sont de plus en plus espacées, raréfaction de l'inhumation des membres d'une famille sur plusieurs générations dans le même caveau,
- Evolution du choix individuel en matière de sépulture (augmentation des crémations au lieu des inhumations, augmentation de la vente de case de caverne ou de columbarium pour une durée de 15 ou 30 ans),
- Difficultés pour retrouver administrativement les ayants-droits en cas de renouvellement de concessions de longue durée (50 ans).

Madame le Maire propose de réviser les tarifs comme suit ainsi que le règlement intérieur du cimetière (ci-annexé) :

	concessions				colombarium		cavernes	
	30 ans		50 ans		15 ans	30 ans	15 ans	30 ans
	simple	double	simple	double				
proposition de nouveaux tarifs + suppression de la durée de 50 ans	150 €	250 €	suppression		240 €	480 €	250 €	500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la durée et les tarifs des concessions visés plus haut,
- **ADOpte** le règlement intérieur du cimetière ci-annexé,
- **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait les jour, mois, an ci-dessus.  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Delphine HARTMANN

Délibération certifiée exécutoire par transmission en  
sous-préfecture le 22/03/2024  
et publication le 22/03/2024.

Le Maire,  
Delphine HARTMANN

